

QU'EST-CE QUE LE « MARIE-CLAIRE » ?

Le syndrome de Marie-Claire, pour faire court, résulte de la *convergence – et du combat – au sein du même individu, des contraintes issues de deux ordres de lois*, de deux codes : l'ancien et le nouveau.

Les codes : leurs contenus varient selon les époques, les lieux, les peuples, et il n'est pas jusqu'à chaque individu qui ne possède son propre bagage de codes ancien et nouveau, ce dernier qui prend aujourd'hui la figure de *Marie-Claire*. S'il est possible de le broser à gros traits, chacun en adopte certains aspects en fonction de ses propres déterminations, difficiles à évaluer, impondérables, de l'ordre des "goûts et des couleurs", de l'éducation, du style, etc.

Ce malaise, aux expressions très variables, se rencontre chez quantité de nos contemporains.

Il affecte une population active, à légère majorité féminine, et "moyenne" tant par sa classe que par son âge (de 35 à 60 ans en 2003) ; quantité négligeable au regard de la population mondiale, mais importante en Europe occidentale.

Le code ancien

L'origine : le code ancien renvoie aux acquis millénaires de la civilisation, diversement traduits selon les lieux et les temps (lois, religions, traditions, éducation, Surmoi, etc.). L'Occident a vu, entre autres, confluer les traditions juive et grecque – si proches et si contradictoires – en un christianisme qui, du fait de son extension même, se scindera en de multiples mouvances, éclatements, dont le "Marie-Claire" contemporain ne représente qu'un avatar, un "instantané". On ne saurait oublier, en outre, l'apport au code ancien des traditions des autres continents, qui toutes nuanceront l'expression du syndrome.

Le contenu : le code ancien est celui du Père, de l'*hétéronomie**, des devoirs de l'individu envers les autres, envers le collectif. Pratiquement, chaque individu rencontre le code ancien dans les visages de la génération qui le précède : parents, enseignants, dirigeants. Il s'attache aux rapports de l'individu au social, à la collectivité. Ce vivre-ensemble implique forcément contraintes et limitations et répond à la formule selon laquelle "ma liberté est limitée par celle d'autrui". Le code ancien fait barrage à la prédation sans limite des besoins naturels, magnifiant des formes diverses de l'abnégation, de l'autosacrifice, de l'autocastration. L'honneur, la dignité, la charité, la sainteté, le martyre, la chasteté, sont autant de figures de ce Bien décrété par un code ancien associé par définition à une certaine souffrance. Les mêmes religions produisent des dispositifs d'atténuation de ces souffrances sous les formes également variées de récompense, croyance en l'au-delà, apaisement de la conscience par le pardon... le salut ! Mais *le syndrome se singularise par l'interdiction d'utiliser ces dispositifs pourtant à notre disposition*. En corollaire, la bravade (provocatrice) ou la véritable ignorance (psychopathique) de ces dispositifs préservent du syndrome.

Pour distinguer *notre* code ancien du Surmoi réputé sévère, pensons au concept de bonheur – voire de devoir – conjugal : se marier en robe blanche, se lover dans un petit confort bourgeois, préparer le repas et dresser la table pour le mari et les enfants ne représentent pas *en soi*, ni *toujours*, ni *partout* une épouvantable contrainte. De par le monde, il doit en rester quelques-unes à affectionner ce prétendu *don de soi* ou *partage* compris dans ce devoir conjugal si éreinté par le féminisme, lequel s'offre donc encore de beaux jours en perspective, en particulier quelques Journées de la femme pour dénoncer son aliénation... Ce bonheur conjugal – s'il existe – s'enracine, selon la définition que nous conférons à ce concept, dans la tradition immémoriale du code ancien.

Nous concevons par conséquent le code ancien non comme une entité absolue mais bien, de manière relative, comme *le code auquel celui de Marie-Claire s'oppose spécifiquement*. Les deux

codes forment un couple d'opposition, dont l'ambivalence engendre une tension psychique et le mal-être du syndrome.

Les codes anciens assignaient à chacun des rôles et des statuts bien différenciés à chaque étape de la vie : les "rituels de passage". La société Marie-Claire procède à un effacement de ces frontières autrefois bien nettes. L'individu devient le législateur de sa liberté, l'unique responsable de sa responsabilité.

Ces modifications affectent la gestion de la vie affective et conjugale. Le mariage n'est plus une obligation sociale, et son naufrage entraîne celui des traditions annexes, telles le voyage de noces et la lune de miel. Ces immixtions de la tradition dans l'univers de la sexualité n'avaient pas que des aspects négatifs. Par un jeu de réflexivité entre l'humain et le divin, elles inscrivaient les gestes de la sexualité dans un registre de sens qui, loin de se réduire à un catalogue de techniques sexuelles, codifiait, encadrait et sacralisait la jouissance des corps, les fantasmes pervers, les besoins narcissiques et pulsionnels de domination et de possession. La ritualisation conférait aux instincts un brevet de conformité, introduisant la gestion des sentiments – ordre naturel – dans l'ordre culturel. Cet effet de domestication, qui révèle une dialectique subtile entre interdits et autorisations, évoque immédiatement le Kama-Sutra ou le Cantique des Cantiques. *Quid* de la culture catholique romaine ? Une tradition occidentale laïque maintenant bien ancrée en fait le paradigme de l'oppression des corps, atteinte majeure à la liberté humaine. Ce code ancien catholique est devenu, aux yeux de cette mouvance, le nouveau Satan à combattre.

Le mécanisme du rituel substitue une gestuelle codifiée à une raison raisonnable livrée au vertiges de l'insondable. Le rituel assène un coup d'arrêt aux ratiocinations et ouvre à d'autres dimensions. Analogiquement et jusque dans ses mots, le rituel rend compte de, "confesse" et supporte l'imperfection de l'homme, elle-même mesurée à cette image idéale qu'on appellera Dieu, l'Homme, la Raison, la Science, etc. Les rituels, dictés de l'extérieur, inscrivent dans le corps l'adhésion à un autre ordre que celui de ses propres lois, lois de sa nature, de la nature.

Si le rituel représente l'ennemi de l'autonomie, son besoin paraît irréductible – le mal-être des Marie-Claire nous l'enseigne. Chassez le naturel (de second degré), il se réinvestit dans d'autres formes, comme une téléphagie qui, pour autistique, n'en révèle pas moins une véritable communion avec l'humanité : "*Que vont devenir Brandon et Samantha?*" Les mécanismes de symétrisation et de mimétisme, que dénotent l'usage actuel des téléphones portables et d'Internet, frappent par leur *uniformisation*, forme archaïque, non codifiée, de ritualisation.

Au plan de la psychologie individuelle, le rituel est hautement thérapeutique face aux angoisses de l'homme proclamé "seul maître à bord" de son destin. Freud a rapproché les religions des névroses obsessionnelles, il n'est qu'à comparer les égrenages de chapelets aux innombrables tics (c.-à-d. TOCs*) repérables au quotidien : dessins compulsifs et géométriques sur les blocs-notes, boulettes de sécrétions nasales, rituels au travail, à table, au lit, rythmes musicaux, etc. Le religieux insère dans une norme ce qui autrement relèverait de la pathologie. La majorité des cas, non problématiques, demeurent par conséquent non problématisés*, stagnant dans un *no man's land* du discours : nul ne se préoccupe des milliers de tics qui émaillent notre vie, sinon quelques artistes rares, glaneurs de génie. Nombre de patients nous arrivent, qui auraient fait de parfaits moines, rabbins, imams, nonnettes, avec leurs chapelets et litanies, pour le plus grand salut de l'humanité.

La légitimité moderne, s'en prenant aux rituels, jette l'enfant avec l'eau du bain pour la raison suivante. Ayant retiré aux codes anciens le monopole de l'éthique, il n'est plus loisible de confiner hypocritement en leurs temples le souci du monde – et encore moins de l'abandonner aux mains des politiciens. La responsabilité est de tous les instants, et pour tous. Les médias interdisent la dérobade au spectacle du monde, et le souci n'a jamais tant débordé du territoire qui lui était assigné. Hiroshima et Auschwitz avaient contribué à promouvoir une culpabilité et une réflexion plus universelles sur l'éthique, dont l'état du monde nous démontre à chaque instant la nécessité.

Le mouvement Marie-Claire s'inscrit donc comme opposition à un code ancien aussi refoulé que surchauffé, attisé. L'apparente légèreté de Marie-Claire – l'ambiance de "chute de l'Empire romain" – ferait-elle contrepoids à la lourdeur d'un monde désormais habité par la conscience de son inquiétante étrangeté, et par les fantômes du XX^e siècle : vieillissement de la population, chute

des naissances, épizooties elles aussi « mondialisées » ? L'exhortation de Marie-Claire au *carpe diem* cacherait-il un "Après moi le déluge", un divertissement pascalien comme fuite éperdue devant une apocalypse programmée ?

Le code nouveau

Le "code de Marie-Claire" est constitué des devoirs envers soi-même ; il est celui d'un égoïsme bien pensé et bien-pensant, dénué de toute visée égoïste. Il chante la liberté individuelle, l'autonomie, notions qui n'avaient jamais déployé leur empire aussi loin qu'aujourd'hui. Ce "moi" qui paraît si bien établi ne se limite, pour l'heure, qu'à une constante tension vers ce soi-même, idéal.

Par ironie, le fonds de plaisir "à l'ancienne" peut se heurter à certains traits austères du code de Marie-Claire : le constat d'une tension ne présuppose pas lequel des deux codes est le plus tyrannique. On en voit abandonner famille et certitudes pour s'engager dans un chemin ascétique de vérité personnelle. La religion collective, à l'ancienne, fait place à des religions personnelles, "à la carte", reprises et encouragées par certaines mouvances chrétiennes et par les traditions orientales accommodées à l'occidentale (que nous synthétisons sous la formule de "mouvance jungienne"). Ces appels à la spiritualité émanent de sphères variées, tant religieuses qu'agnostiques ou athées, et se conçoivent comme "affaires personnelles", diluant à l'extrême la signification d'une "spiritualité" objet de tous les débats. Ces doctrines partagent l'*allant-de-soi** assez judéo-chrétien selon lequel "le Chemin de soi est souvent un chemin de Croix". La recherche effrénée de soi, de "son" identité* profonde, authentique, ne peut se concevoir sans une ascèse, sans un renoncement. Il s'agit bien là de "réamorçage" à une transcendance, cette vérité ne trouvant sa source que dans un au-delà de soi-même, fût-il logé au cœur de l'être – on parle aujourd'hui d'un Christ intérieur –, comme une des modalités de l'être. On voit le retour fracassant du Destin, non plus collectif mais personnel, non plus subi mais poursuivi avec l'obstination que réclame un ordre supérieur. Comment savoir si j'étais "destiné" à être médecin ? Il aurait fallu que ce fût écrit. De même, de l'aveu des patientes, la conquête tant espérée de l'amant peut se solder par l'amertume d'un devoir accompli avec jouissance parfois, mais rarement avec cette réjouissance qualifiable d' "assomption jubilatoire". On le voit, les deux codes peuvent à l'occasion paraître inversés, l'appel ascétique à la transcendance étant prescrit par le code Marie-Claire, et celui du bonheur douillet par le code ancien.

La tension interne résultant du conflit *symétrique* entre les devoirs anciens et nouveaux dépend soit d'une intensité exagérée du code de Marie-Claire, soit de l'outrance du code ancien.

1° L'excès de Marie-Claire est au principe même du syndrome. L'intensité des influences médiatiques déstabilise l'individu, incitant et entretenant les rêves de bonheur et de réalisation individuelle. Mais est-on en droit d'assimiler l'extension nouvelle des Droits de l'homme... et de la femme, les acquis sociaux et technologiques, l'égalité (théorique) des sexes, la libération sexuelle, les droits à la santé, au bonheur, etc., à des *devoirs* ? C'est là l'un des objets de notre réflexion.

2° Certains sont dotés d'un Surmoi particulièrement exigeant et critique. Il n'y a guère, ces sujets trouvaient précisément dans l'ascèse un exutoire, une réponse à ces impératifs. Acharnement au travail ou aux tâches ménagères, souci excessif (?) envers les enfants, vocation monastique et autres formes plus ou moins créatives de ce que Freud a nommé sublimation. Parmi les moyens de défense du moi, la sublimation n'était pas considérée comme pathologique. Le syndrome de Marie-Claire résulte dans ce cas de l'interdit posé sur cette voie précise. Le code de Marie-Claire agirait ici comme le gendarme qui, réglant la circulation, l'emporte sur les feux de signalisation.